



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

**PROJET D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA GESTION DE LA
STRUCTURE SPORTIVE « ROGER POGGI »
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

Identification de la collectivité auteur de l'appel à manifestation d'intérêt :

Communauté d'Agglomération de Bastia

Port de Toga

CS 60097, 20291 Bastia Cedex,

Tél : 04 95 55 18 18

Site Internet : <https://www.bastia-agglomeration.corsica/>

Cahier des charges

Ouverture du dépôt des candidatures à l'appel à manifestation d'intérêt	Mardi 21 janvier 2025
Clôture du dépôt des candidatures à l'appel à manifestation d'intérêt	Lundi 24 février 2025

1. Contexte

Par le présent appel à manifestation d'intérêt, la CAB souhaite identifier l'association avec laquelle elle conclura une convention visant à mettre à disposition la structure Roger Poggi.

2. Présentation de l'équipement concerné et conditions de la mise à disposition

L'appel à manifestation d'intérêt concerne le stade Roger Poggi mis à disposition situé rue Marechal Juin, 20600 Bastia. Il comprend 10 terrains de pétanque, 1 terrain omnisport couvert, 1 espace « Fitness », ainsi que des sanitaires.

Les espaces concernés par le présent AMI sont détaillés en Annexe.

La mise à disposition de la structure considérée, est envisagée à titre gratuit, en tant que subvention en nature, compte tenu des missions d'intérêt général assumées par l'association au titre de la gestion du stade. L'association devant en revanche supporter le coût de l'entretien dudit stade.

La Communauté d'Agglomération de Bastia aura à sa charge la gestion des fluides (eau, électricité)

La mise à disposition des locaux est prévue pour une durée de trois ans renouvelable une fois pour la même durée, dont la date prévisionnelle d'entrée en vigueur est, au plus tard, le 1^{er} avril 2025.

3. Modalités d'examen des candidatures

La collectivité va examiner les candidatures et retenir celle présentant le projet le plus en adéquation avec les critères suivants :

- Gestion et entretien de la structure mise à disposition ;
- Animer la pratique de la pétanque ou du jeu provençal sur ces terrains ;
- Organiser des événements et des compétitions ;
- Contribuer au développement de la vie associative locale.
- Accueil des classes scolaires
- Accompagnement dans l'organisation de manifestation sportive scolaire de fin de cycle ou d'année
- Répondre aux sollicitations de la CA de Bastia pour l'organisation d'animations péri et extra scolaires
- Respecter une interdiction de pratique après 21h
- Permettre à la Communauté d'Agglomération de Bastia de disposer du lieu 5 jours par an (la CAB préviendra à minima 8 semaines avant)
- Transmettre à la CAB les plannings des tournois et concours officiels organisés

La solidité financière (40 points) :

- Capacité financière à assurer la gestion de la structure. **15 points**
- Correspondance entre le budget prévu et les missions à effectuer (il est demandé de garantir que les ressources financières disponibles seront alignées aux actions demandées dans le présent AMI) : **.25 points**

Compétences dans le domaine et organisation des missions (60 points) :

- La méthodologie proposée pour la mise en œuvre du respect des critères susnommés. : **10 points**
- Les moyens humains affectés au respect des engagements : **5 points**
- L'amplitude des périodes d'ouverture de la structure au public non licencié : **10 points**
- La méthodologie proposée pour promouvoir l'activité et réaliser des animations en direction des publics des QPV et en situation de handicaps. **20 points**
- Mise en place d'une école de pétanque en direction des jeunes **10 pts**
- Les modalités de coopération avec les services de la DDCS. **5 points**

Un total sur 100 points sera réalisé à partir de ces critères pour établir un classement des différentes candidatures.

4. Modalités de candidature à l'AMI

4.1 Contenu du dossier de candidature à l'AMI

Les candidats à l'AMI devront fournir les documents suivants :

1. Un mémoire présentant le candidat, son savoir-faire en matière de gestion de la structure au regard des critères ci-dessus exposés ;
2. L'attestation d'affiliation à la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal ;
3. Les statuts de l'association, datés et signés ;
4. La composition du bureau ;
5. Les comptes de l'association, le cas échéant certifiés, sur les 3 dernières années ;
6. Une attestation sur l'honneur du représentant légal de l'association précisant que l'organisme concerné est à jour de ses obligations légales, administratives, sociales, fiscales et comptables ;
7. L'attestation d'assurance de responsabilité civile ;

4.2 Modalités de remise du dossier de candidature à l'AMI

Le dossier de candidature sera transmis par voie dématérialisée, à l'adresse électronique suivante : ddcs@agglo-bastia.corsica avec pour référence « Dossier de candidature – Stade Roger Poggi ».

Le dépôt des candidatures devra avoir lieu avant **le lundi 24 février 2024 à 12 heures.**

Ne sont pas recevables et donc pas examinés, les dossiers :

- Incomplets au regard de la liste des documents attendus (cf. article 4.1 du présent AMI) ;
- Transmis hors délais.

Annexes : espaces mis à disposition du lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt